ÉTAMPOIS Sud-Essonne

LA LETTRE D'INFORMATION
DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

→ n° 27

Mars 2014

SÉCURITÉ

Voisins vigilants : un dispositif citoyen qui gagne du terrain

ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2014 : MODE D'EMPLOI.

Les 23 et 30 mars, les électrices et électeurs sont appelés à se rendre aux urnes pour désigner leur futur Conseil municipal, dont les membres, ensuite, éliront le maire. Lors de ce scrutin, et pour la 1re fois, les conseillers communautaires des communes de + de 1 000 habitants seront élus en même temps et sur le même bulletin. Explications.

→ Spécial élections

Municipales 2014, tout savoir

Les candidats aux élections municipales ont jusqu'au 6 mars pour déposer leur liste en préfecture. La campagne électorale en vue du 1er tour sera ouverte officiellement le 10 mars à 0 heure et s'achèvera le samedi 22 à minuit. Tour d'horizon des nouvelles règles.

Le principe veut que l'ensemble des électeurs, Français et ressortissants des pays de l'Union européenne résidant en France, inscrits sur les listes électorales, puissent voter et désigner pour six ans leurs conseillers municipaux qui ensuite choisiront en leur sein le maire de la localité.

Commune + de 1 000 habitants

En 2014, ce sera la 1re fois que les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants désigneront en même temps sur le même bulletin de vote, les élus qui siègeront au conseil municipal et au sein du conseil de la communauté de communes. Auparavant, ces derniers étaient élus par le conseil municipal. Une désignation au suffrage direct qui s'explique par la généralisation des intercommunalités et l'extension de leurs compétences.

Commune - de 1 000 habitants

Le dépôt de candidature est maintenant obligatoire. Impossible donc de voter pour quelqu'un qui ne s'est pas porté officiellement candidat. Mais il sera possible cependant de voter pour une liste en rayant des noms ou en les remplaçant par d'autres à condition que ces derniers soient des candidats officiels. En cas de non respect de ces règles, le bulletin sera déclaré nul.

Commune de 1 000 à 3 500 habitants

Le panachage, c'est-à-dire la méthode électorale qui autorise le vote en faveur de candidats de listes différentes, n'aura plus cours. Les listes sont immuables et il ne sera pas possible de les raturer sous peine de voir son bulletin déclaré nul. Les candidats doivent présenter des listes comportant autant de noms que de sièges à pourvoir.

Comment lire des résultats électoraux

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une) reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.
Le 23 mars au soir, si une liste obtient la majorité absolue, il n'y aura pas de second tour. Dans le cas contraire, seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés pourront se maintenir au 2e tour.

Pour voter, comment s'y prendre ?

→ Si la carte électorale n'est pas obligatoire, il faut maintenant impérativement présenter une pièce d'identité pas forcément en cours de validité (ce n'est utile que pour l'inscription sur les listes électorales) : *carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...* **depuis cette année également la Carte Vitale photo et la Carte Famille Nombreuse avec photo délivrée par la SNCF sont acceptées le jour du scrutin.**

→ **Dans le cas où vous ne seriez pas présent le jour du vote, vous avez la possibilité de faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.** Nouveauté 2014 : un formulaire est en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur. Imprimez-le et rendez vous au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie pour le faire enregistrer. **www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration**.

Et le vote blanc ?

Le 12 février dernier, une proposition de loi visant à reconnaître le vote blanc a été adoptée. Est qualifié de vote blanc le dépôt dans l'urne d'une enveloppe sans bulletin ou contenant un papier dépourvu de toute indication. La loi entrera en vigueur le 1er avril. Les européennes de juin seront le 1er scrutin pour lequel cette nouveauté s'appliquera. Les bulletins blancs seront décomptés séparément et annexés en tant que tels au procès-verbal. Bien qu'explicitement mentionnés dans les résultats des scrutins, ils ne seront pas comptés dans les suffrages exprimés.

Saint-Cyr-la-Rivière adhère à la vigilance citoyenne

Lancé en mai 2012 à Etampes, première ville de l'Essonne à mettre en place le dispositif « Voisins vigilants » en zone police, celui-ci se propage aujourd'hui en zone gendarmerie dans de nombreuses communes du Département : Breuillet, Saint-Chéron, Mondeville, la Ferté-Alais, Itteville... Sur le territoire de la CCESE et après Morigny-Champigny le 27 juin 2013, ou Angerville, c'est au tour de Saint-Cyr-la-Rivière de passer le pas.

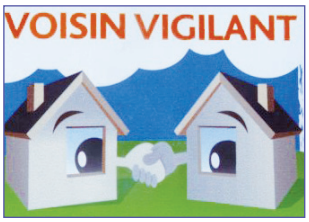

Les réticences exprimées au départ s'éteignent au fur et à mesure que le dispositif fait ses preuves.
Les Voisins vigilants commencent même à se généraliser, compte tenu des résultats affichés et reconnus par les forces de Police et de Gendarmerie. Là où la présence de cette participation citoyenne est effective, il est bien souvent noté une baisse réelle des cambriolages, incivilités et autres petits délits. Le Procureur de la République l'a d'ailleurs publiquement admis comme de nombreux responsables des forces de l'ordre. Le dispositif « Voisins vigilants », malgré sa jeune expérience, affiche des résultats probants et permet de créer du dialogue et de la proximité entre les habitants. Des sessions publiques de réunions d'informations ont d'ailleurs été organisées sur le territoire du Sud-Essonne pour expliquer au public la fonction et le rôle du « Voisins vigilants ». Les volontaires deviennent ensuite des référents qui ont en charge de prévenir la Police ou la Gendarmerie par le biais du 17 lorsqu'ils suspectent des présences inhabituelles à proximité des domiciles ou sur la voie publique.
La mairie de Saint-Cyr-la-Rivière, dernière commune en date à compter des Voisins vigilants sur son territoire, explique la motivation locale : « *Ce qui a justifié cette décision fut une réunion d'approche organisée par le major de la gendarmerie d'Angerville, concernant l'utilité de la vigilance de voisinage face au fait que nous avions des cambriolages à répétition, surtout en journée. Spontanément plusieurs Saint-Cyriens se sont sentis concernés par cette prise d'initiative. Nous avons sept personnes recensées avec un coordinateur élu au conseil municipal. La constitution de cette équipe est un premier pas pour notre tranquillité à tous. Nous sommes la première commune du canton de Méréville à avoir signé cette convention avec la brigade de gendarmerie d'Angerville-Méréville et le Procureur de la République, en décembre 2013* ».

→ Jardinage

Les conseils des professionnels de chez nous

Les variétés de fleurs à privilégier

Les conseils de Caroline Rivière, horticultrice à Méréville. « *On peut commencer en mars par planter les primevères, puis les œillets vivaces, les campanules, renoncules... C'est aussi la saison pour mettre en terre les petits arbustes lauriers, hortensias, roses trémières, chèvrefeuilles, clématites, glycines... et les rosiers bien sûr. En avril, continuez à planter les vivaces et attendez pour commencer les annuelles que tout risque de gelée soit écarté. Vous pourrez alors passer aux plantes à massif et suspension qui dureront le temps de la saison. Evitez de planter ce qui gèle ici l'hiver comme le laurier rose, l'hibiscus, l'agapanthe, le bougainvillier...* ».
Zac de Méréville. Ouvert du mardi au samedi après-midi. Matin : marchés de Saclas, Angerville, Breuillet, Lardy, Etréchy, Marolles-en-Hurepoix. Tél. : 01 69 95 08 24.

Concours national des jardins potagers

Vous cultivez votre potager avec enthousiasme, passion ? Alors, n'hésitez plus ! Inscrivez votre jardin au Concours National des Jardins Potagers. Organisé par La Société Nationale d'Horticulture de France et ses partenaires, le concours innove cette année avec la catégorie « potagers innovants », conçus et réalisés par des particuliers.
Inscription : snhf.org/agenda/concours-et-distinctions/102.html

Des légumes frais dans votre potager

L'avis de Gérard Glatre, maraîcher à Châlo-Saint-Mars. Spécialiste du cresson et de ses produits dérivés, le professionnel cultive aussi beaucoup d'autres variétés. « *Ici, en mars, je conseille de planter les fines herbes, persil, romarin, ciboulette, salades, épinards.... Dernier truc imparable pour ne pas rater ses tomates dans plusieurs semaines, prévoyez de les mettre à l'abri. Serre ou abri, je le redis : pas de tomate en plein air ! Au niveau réussite, j'ai une préférence pour la saint-pierre, la marmande ou la cœur de bœuf.* »
Pour le rencontrer : lieu dit Les Boutards, à Châlo-Saint-Mars. Tél. : 09 50 25 39 09 et au marché d'Etampes le samedi matin devant la fontaine de la place Notre-Dame.

Invité au Salon de l'agriculture !

Gérard Glatre figure sur la liste des exposants de la 51e édition du Salon International de l'Agriculture qui se tient jusqu'au 2 mars au Parc des Expositions à Paris. Le Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire, l'avait remarqué et labellisé l'an passé pour la qualité de son travail. Cette année, « *Je reviens pour y vendre notamment de la soupe en bocal, avec un goût de cresson plus soutenu* ».

Agenda
Mars

→ **Collection Passion**
Exposition de collectionneurs : l'école d'autrefois.
Du 1er au 16 mars à l'Hôtel Anne-de-Pisseleu d'Etampes.

→ **Connaissance du Monde**
Le Transsibérien.
Mercredi 5 mars, à 14 h 30 et 18 h 30, au Théâtre d'Etampes.

→ **Concert de la Saint-Patrick**
"A l'ombre du grand ouest" harpe amplifiée, batterie.
Le 15 mars à 20 h 30 au centre culturel de Méréville.

→ **Soirée Irlandaise**
Organisée par Farine de Froment et Music Halles.
Samedi 8 mars à la salle des fêtes de Méréville.

→ **Bourse aux vêtements**
Organisée par l'association Les Cressonnettes.
Les 15 et 16 mars dans les salles municipales de Méréville.

→ **Les Ateliers du mercredi**
Atelier Anthropologie.
Mercredi 19 mars, à 14 h 30, au Musée d'Etampes.

→ **Tournoi de Foot FIFA 2014**
Organisé par l'U.S.S.M.
Samedi 8 mars à 18 h 30 à la salle communale. Inscription : David Nicolas : 06 60 33 98 75.

→ **Soirée Antillaise**
Samedi 15 mars à la Salle des fêtes de Saclas.

Infos culturelles
01 69 92 69 07
www.etampois-sudessonne.fr

Bulletin d'information réalisé par les services intercommunaux.
Courriel :
contact.ccese@gmail.com
Site internet :
www.etampois-sudessonne.fr
Imprimerie municipale d'Etampes. Imprimé sur papier issu des forêts durablement gérées. Ne pas jeter sur la voie publique.

18 ans pour le Salon d'art de Saclas

« Les rivières et les plans d'eau ». Un air de Sud-Essonne pourrait-on dire... Voici le thème de cette 18e édition du Salon d'art de Saclas. A la salle des fêtes, les 8 et 9 mars, le salon va regrouper des peintures et des sculptures de plus de 30 exposants. Et cette année une surprise attend les visiteurs avec la présence de Guy Scoquart. Cet artiste-peintre du Coudray-Montceaux, habitué des salons internationaux sera l'invité d'honneur. Avec ses œuvres, il vous portera des bords de mer bretons aux champs sud-essonniens...
A ses côtés, les artistes de la région « *amateurs comme professionnels de Saclas, d'Etampes, de Méréville, d'Angerville... jeunes ou plus âgés, seront présents. Ils sont ravis de participer à ce rendez-vous de passionnés dont le niveau monte d'année en année* », se réjouit l'organisatrice. Une palette de styles et de couleurs à découvrir sans hésiter !
Samedi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h. Dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. : 01 69 58 88 00.

Carnaval du printemps à Châlo-Saint-Mars

A Châlo-Saint-Mars, l'arrivée du printemps se fête chaque année en compagnie des enfants qui défilent déguisés dans les rues pour le carnaval. Samedi 15 mars, tous les petits, y compris ceux des communes voisines, sont invités à se retrouver à 15 h, place du Jeu-de-Paume. Le cortège se rendra au parking du parc Bouniol pour un grand goûter.

A la rencontre des autres

Quand interco rime avec moments conviviaux ! 2 rencontres inter-accueils pour les enfants sont organisées en mars. La première, sur le thème de la récupération, est organisée mercredi 5 mars à l'accueil de loisirs de Méréville avec celui de Pussay. Les enfants vont participer à des ateliers créatifs organisés par l'équipe d'animation. La seconde sera placée sous le signe de la découverte des « jeux du monde » et aura lieu le mercredi 12 mars à l'accueil de loisirs de Méréville avec les enfants du Centre de Valnay (Etampes).

Deux ceintures noires pour le club de taekwondo de Boutervilliers

Félicitations à Fiona Vacherot et Damien Darenne, du club de Taekwondo de Boutervilliers, qui ont obtenu le 2 février dernier leur ceinture noire 1er Dan Fédéral. Fiona a, de plus, été nommée major de promotion pour sa prestation. Pour rejoindre ce club, fondé en 2010 par Roberto Darivon et Jean-Luc Danger, rendez-vous sur www.taekwondoboutervilliers.fr/

De gauche à droite : *Fiona Vacherot, Roberton Darivon, le professeur, et Damien Darenne.*

→ Votre Communauté de Communes

Abbéville-la-Rivière / Angerville / Arrancourt / Authon-la-Plaine / Blandy / Bois-Herpin Boissy-la-Rivière / Boissy-le-Sec / Boutervilliers / Bouville / Brières-les-Scellés / Brouy Châlo-Saint-Mars / Chalou-Moulineux / Champmotteux / Chatignonville Congerville-Thionville / Estouches / Etampes / Fontaine-la-Rivière / Guillerval La Forêt-Sainte-Croix / Le Plessis-Saint-Benoist / Marolles-en-Beauce / Méréville Mérobert / Mespuits / Monnerville / Morigny-Champigny / Ormoy-la-Rivière Puiselet-le-Marais / Pussay / Roinvilliers / Saclas / Saint-Cyr-la-Rivière Saint-Escobille / Saint-Hilaire / Valpuiseaux.

Informations et renseignements au : **01 69 92 68 11.**
Place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-l'Homme - 91150 Etampes